



ASSOCIATION FRANCAISE DU TELETRAVAIL ET  
DES TELEACTIVITES

**AFTT / COMMUNIQUÉ n° 10**

22 octobre 2008

PLAN GOUVERNEMENTAL DE DEVELOPPEMENT DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

## Enfin la reconnaissance officielle !

Nous avons assez regretté le manque d'intérêt des pouvoirs publics pour le télétravail, pour ne pas manifester, aujourd'hui, une certaine satisfaction devant la reconnaissance, désormais officielle, de l'utilité de cette forme moderne d'organisation du travail, aussi bien pour les entreprises, les collectivités publiques, les salariés et, plus généralement, le bien-être collectif.

*Le Plan de développement de l'économie numérique*  
tel qu'il vient d'être présenté par le secrétaire d'Etat Eric Besson  
au Palais de l'Elysée, le 20 octobre 2008  
en présence de représentants de l'AFTT  
cite le **télétravail** à plusieurs reprises.

**Le rapport y consacre même un paragraphe particulier (3.8) où est particulièrement indiqué que le télétravail :**

*« devait être l'un des phénomènes majeurs de ce début de siècle » ;*

mais que :

*« le constat est établi qu'une faible part de la population active se trouve aujourd'hui concernée par ce mode de travail » ;*

le Plan souligne que :

*« il est essentiel de poursuivre le développement du télétravail dans un cadre souple adapté à la diversité des situations liées au travail en réseau. Le télétravail s'accompagne d'avantages indéniables tels que l'allègement des charges de structure pour les entreprises et les entrepreneurs, la souplesse et la flexibilité pour les employés et la réduction des déplacements domicile-entreprise, permettant de réduire nos émissions de gaz à effet de serre. Le télétravail, que ce soit à temps complet à domicile, en alternance entre le lieu de travail et le domicile ou encore en mode nomade nécessite également un recours massif aux technologies de l'information et de la communication. Son développement épouse intimement celui d'internet et des réseaux » (pp. 59-60) ;*

**ainsi qu'il préconise cinq actions sur ce thème :**

155 rue Montmartre / F 75002 PARIS  
philippe.planterose@aftt.asso.fr  
+33 607 28 20 46

1199 route de Watten / F 59670 NOORDPEENE  
s.le-roux@aftt.asso.fr  
+33 608 24 49 76

### **Action n° 113**

« *Soutenir les partenaires sociaux dans la mise en œuvre des dispositions de l'accord national interprofessionnel du 19 juillet 2005 sur le télétravail* »

### **Action n° 114**

« *Développer le télétravail dans le secteur public :*

- *lancer une étude début 2009 permettant d'identifier les postes et fonctions dans le secteur public pouvant faire l'objet de télétravail (travail à domicile, télétravail nomade, télécentre et travail en réseau) ;*
- *lancer en 2009 des opérations pilote dans chaque ministère afin de tester les différents outils et modalités du télétravail en vue d'un développement rapide de cette pratique dans les années à venir ;*
- *adapter l'organisation et les infrastructures pour permettre l'accès à distance sécurisé aux systèmes d'information des administrations par les agents »*

### **Action n° 115**

« *Mieux faire connaître les avantages du télétravail et du télésalariat :*

- *communiquer au plan national sur des expériences pilotes emblématiques ;*
- *intégrer le télétravail dans le dispositif de soutien aux plans de déplacement des entreprises ;*
- *intégrer le télétravail dans les actions de formation menées par les CFA, les CCI et l'ensemble des structures assurant un accompagnement aux créateurs d'entreprise et une formation aux chefs d'entreprise »*

### **Action n° 116**

« *Accroître la lisibilité des offres de télétravail :*

- *créer une rubrique « offre d'emploi télétravail » dans le panel des offres de l'ANPE ;*
- *créer des bilans de compétence pour les métiers du télétravail »*

### **Action n° 117**

« *Lancer une action nationale sur le télétravail associant les principaux acteurs concernés par les divers sujets à traiter en cohérence (droit du travail, technologies, organisation de l'entreprise, transport, développement durable) :*

- *mise en place d'un groupe de travail national sous l'autorité du Premier ministre, chargé de la définition, du pilotage et de l'évaluation des actions de développement du télétravail ;*
- *mettre en œuvre les actions en impliquant les collectivités dans le cadre d'appels à projets nationaux. Poursuivre le maillage du territoire notamment en télécentres, par une meilleure intégration dans le réseau des espaces publics numériques ;*
- *lancer une initiative : « un jour par semaine, je travaille chez moi » ;*
- *communiquer sur la sécurisation des accès externes dans les entreprises et sur ses risques en matière d'intelligence économique. Mettre en place une cellule de conseil au sein d'un organisme existant pour aider les entreprises sur ce sujet ».*

L'AFTT se réjouit de cette prise de conscience des autorités publiques et espère que ces lignes d'action seront suivies d'effets visibles et effectifs.

L'association est bien évidemment prête à y apporter son soutien et son concours.